



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/516
17 octobre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE/ESPAGNOL/
RUSSE

**EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE**

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	2
II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS	2
Bulgarie	2
Equateur	5
Mexique	6
Qatar	8
République socialiste soviétique de Biélorussie	9
République socialiste soviétique d'Ukraine	11
Union des Républiques socialistes soviétiques	14

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 17 de sa résolution 44/126 du 15 décembre 1989, intitulée "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", l'Assemblée générale a invité les Etats Membres à faire connaître leur avis sur la question et demandé au Secrétaire général de lui présenter, à sa quarante-cinquième session, un rapport établi à partir des réponses qu'il aura reçues.
2. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général a adressé, le 9 avril 1990, une note verbale aux gouvernements des Etats Membres, les invitant à soumettre leurs vues conformément au paragraphe 17 de la résolution.
3. Au 15 octobre 1990, la Bulgarie, l'Equateur, le Mexique, le Qatar, la République socialiste soviétique d'Ukraine et l'Union des Républiques socialistes soviétiques avaient répondu à cette note. Les réponses qui seront reçues ultérieurement seront publiées en tant qu'additif au présent rapport.

II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

BULGARIE

[Original : russe]
[14 août 1990]

1. Le Gouvernement bulgare estime que la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale est un instrument important qui vise à promouvoir la coexistence pacifique et à élargir la coopération entre Etats.
2. Le renforcement de la sécurité internationale est un problème multiforme que tous les membres de la communauté internationale souhaitent voir résolu et qui exige, pour être mis en oeuvre de façon pratique, une conception intégrée et une approche globale. L'ONU joue un rôle prépondérant dans ce processus.
3. La détente sur le plan politique ne cesse d'être consolidée par de nouvelles mesures destinées à réduire les arsenaux militaires et à renforcer la sécurité et la confiance. Le climat favorable qui règne actuellement à l'échelon international permet aux Etats de conjuguer leurs efforts pour s'attaquer à des problèmes de portée universelle comme la coopération économique internationale, l'environnement, la sécurité alimentaire, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, etc.
4. La Bulgarie estime que l'évolution positive des relations internationales doit se concrétiser, dans le domaine juridique, par la conclusion d'accords internationaux. L'exécution du Traité entre les Etats-Unis et l'URSS sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée devra être suivie de l'interdiction d'autres types et catégories d'armes de destruction massive. D'autres puissances nucléaires devraient participer au processus engagé par l'Union soviétique et les Etats-Unis en vue de réduire de 50 % les armes stratégiques offensives.

5. La Bulgarie se félicite de l'accord bilatéral auquel sont parvenus l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la réduction des armes chimiques et estime que celui-ci devrait inciter à adopter sans délai une convention sur la réduction et la destruction des armes chimiques.

6. Avec d'autres Etats, la Bulgarie a appuyé la convocation d'une conférence destinée à faire du Traité de 1963 interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau un traité d'interdiction généralisée de tous les essais nucléaires. Elle estime qu'une interdiction globale et complète de tous les essais nucléaires permettrait d'arrêter la course aux armes nucléaires et elle participera à la prochaine conférence internationale en se fondant sur ce principe. La Bulgarie a indiqué qu'elle était prête à adhérer à la future convention dès que celle-ci sera ouverte à la signature et appelle tous les pays capables de produire des armes chimiques à faire des déclarations dans le même sens.

7. La Bulgarie espère que les négociations de Vienne sur les forces et les armements classiques en Europe se termineront par la conclusion d'un traité couvrant les catégories d'armes les plus déstabilisatrices, après quoi la seconde étape devrait commencer immédiatement. Lors des négociations de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité en Europe, la Bulgarie demande que ces mesures soient élargies et étendues de façon à couvrir toutes les activités militaires qui ont une incidence sur la sécurité sur le continent. Elle fonde de grands espoirs sur la réunion au sommet des Etats de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Cette réunion doit donner un nouvel élan à un processus spécifiquement européen et définir l'orientation principale de la politique européenne pour les prochaines années. Elle devrait jeter les bases d'un nouveau système de sécurité en Europe, qui remplacerait la structure des blocs militaires par une structure spécifiquement européenne.

8. La Bulgarie est favorable à l'établissement de garanties internationales touchant l'inviolabilité des frontières existantes en Europe. Située sur la ligne de contact entre les pays du Traité de Varsovie et les pays de l'OTAN, la Bulgarie ne voudrait pas que, par souci de trouver une juste solution aux aspects militaires de la sécurité en Europe centrale, on néglige ou laisse de côté les questions liées aux rapports de force et aux garanties de sécurité, ainsi qu'au désarmement classique dans les Balkans. La Bulgarie estime également que l'unification de l'Allemagne devrait servir à renforcer et à élargir la coopération entre toutes les structures existantes et créer un futur modèle de coopération européenne.

9. La Bulgarie est convaincue qu'il sera impossible de parvenir à une paix et à une sécurité durables dans le monde si on ne parvient pas à résoudre les problèmes posés par les relations économiques internationales et si l'on ne peut rendre celles-ci stables et prévisibles. La sécurité dans les relations économiques internationales présuppose une coopération équitable et totale entre les différents systèmes économiques ainsi que des processus d'intégration permettant d'assurer à tous les pays l'exploitation conjointe la plus efficace des ressources matérielles.

10. Le développement économique de la Bulgarie présuppose que celle-ci s'intègre progressivement à l'économie mondiale en prenant une part active à la division internationale du travail et à la réglementation multilatérale de la vie économique internationale. C'est pourquoi la Bulgarie souhaite que soient élaborées, dans le cadre de l'Organisation, des méthodes concertées permettant d'intensifier la coopération économique multilatérale dans des conditions stables et prévisibles. En ce qui concerne l'économie nationale, la Bulgarie voit dans sa participation au système de relations économiques internationales le moyen de promouvoir la mise en oeuvre du programme de réformes économiques du Gouvernement, qui comporte un train de mesures destinées à surmonter la crise économique et à opérer une transition graduelle vers une économie de marché. La Bulgarie souhaite voir se multiplier les occasions de participer aux travaux des organisations économiques et des institutions financières internationales. Les démarches faites par la Bulgarie pour entrer au GATT, au FMI, à la Banque mondiale et à la Banque pour la reconstruction et le développement, ainsi que l'établissement de relations officielles avec la Communauté économique européenne montrent à l'évidence qu'elle souhaite voir s'établir des conditions propices à une coopération économique internationale stable et mutuellement avantageuse.

11. La Bulgarie estime que les problèmes de développement économique sont de plus en plus étroitement liés à l'exacerbation d'autres problèmes de portée mondiale ayant trait, notamment, à la protection de l'environnement, à l'alimentation et à la population, et que leur solution nécessite la participation active de tous les pays dans le respect absolu du principe d'universalité, de leurs intérêts, de leurs caractéristiques individuelles et de leurs vues.

12. La Bulgarie est favorable à un large échange d'informations sur les problèmes écologiques et, en particulier, au libre accès aux technologies non polluantes. Elle appuie la proposition tendant à créer un centre écologique d'intervention rapide ainsi que celle qui consiste à créer un laboratoire spatial international pour surveiller l'état de l'environnement. La Bulgarie condamne toute tentative pour déverser des déchets chimiques, nucléaires et autres en Afrique et dans d'autres régions du tiers monde, de telles pratiques constituant un véritable néo-colonialisme écologique.

13. La Bulgarie, qui a participé à l'organisation de la réunion sur la protection de l'environnement dans les Balkans et de la Conférence de Sofia dans le cadre du suivi de la Conférence d'Helsinki, a fait sienne l'idée d'assurer un équilibre écologique dans les Balkans, et en Europe d'une manière générale, et a adopté dans ce but des mesures d'ordre pratique.

14. La Bulgarie s'est toujours efforcée de promouvoir l'établissement d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient et la création de conditions propices à la normalisation des relations entre tous les peuples de la région. A son avis, le moyen le plus efficace d'atteindre ces objectifs serait de convoquer, sous les auspices des Nations Unies, une conférence internationale à laquelle participeraient les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ainsi que toutes les parties concernées, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple arabe de Palestine.

15. La Bulgarie estime que les changements positifs qui ont lieu à l'échelon international ont un effet favorable sur la recherche d'une solution aux graves conflits régionaux que connaît le continent africain. La proclamation de l'indépendance de la Namibie montre que les possibilités qui existent aujourd'hui de régler par des moyens pacifiques, grâce au dialogue et à la négociation, les principaux problèmes qui affectent la paix et la sécurité sont énormes. La Bulgarie a établi des relations diplomatiques avec l'Etat namibien et s'apprête à engager avec ce dernier une coopération mutuellement avantageuse dans tous les domaines d'intérêt commun.

16. La Bulgarie estime que tout système destiné à maintenir la paix et la sécurité internationales doit avant tout viser à maintenir l'ordre juridique international. L'ordre juridique universel doit être fondé sur l'interdépendance mutuelle des droits, obligations et responsabilités de tous les sujets du droit international.

EQUATEUR

[Original : espagnol]
[4 mai 1990]

1. La Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale qui a été adoptée le 16 décembre 1970, et à la rédaction de laquelle l'Equateur a participé d'une manière particulièrement active, n'a rien perdu de sa validité. Au contraire, les principes qui y sont énoncés ont été sans cesse renforcés par l'adhésion inconditionnelle de la communauté internationale. L'évolution récente du climat politique international a confirmé la validité de ces principes et accru les possibilités de leur application effective.

2. Les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies n'ont cessé d'être développés et clarifiés depuis 1945, acquérant une valeur universelle en tant que sources d'orientation pour la conduite des relations entre Etats. L'aspiration universelle à vivre dans la paix s'est accompagnée d'une volonté croissante de coopérer et d'agir d'une manière concertée. En conséquence, il faut continuer à encourager toutes les propositions visant à renforcer le rôle de l'Organisation, notamment celui de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

3. L'Equateur réaffirme son respect traditionnel des principes énoncés plus haut et insiste également sur l'importance du principe énoncé au paragraphe 5 de la résolution 2734 (XXV), à savoir "que tout Etat a le devoir de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout autre Etat, et que le territoire d'un Etat ne peut faire l'objet d'une occupation militaire résultant de l'emploi de la force en violation des dispositions de la Charte, que le territoire d'un Etat ne peut faire l'objet d'une acquisition par un autre Etat résultant de la menace ou de l'emploi de la force, que nulle acquisition territoriale résultant de la menace ou de l'emploi de la force ne sera reconnue comme légale et que chaque Etat a le devoir de s'abstenir d'organiser ou d'encourager des actes de guerre civile ou des actes de terrorisme sur le territoire d'un autre Etat, d'y aider ou d'y participer".

4. Le principe du règlement pacifique des conflits est une autre pierre angulaire des relations internationales. Dans ce contexte, il faut mentionner le rôle très important que joue l'ONU à travers le déploiement de forces militaires aux fins des opérations de maintien de la paix. Si les activités de maintien de la paix étaient renforcées, elles constitueraient un moyen d'action plus efficace et auraient également l'avantage d'inciter tous les Etats à adopter des politiques axées sur le règlement pacifique de leurs différends. L'Equateur se félicite de participer au Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA), avec un contingent de 21 officiers appartenant à ses forces armées.

5. Le climat de détente internationale a également mis en lumière l'étroite relation qui existe entre le renforcement de la sécurité internationale, le désarmement et le développement économique de tous les peuples. Les résultats obtenus en matière de désarmement devraient se traduire par une participation accrue des pays développés à des initiatives visant, en particulier, à faciliter les progrès des pays en développement. Si les "dividendes de la paix" ne servent qu'à résoudre les problèmes internes des pays développés, cela risque d'engendrer la frustration dans les pays en développement et de compromettre, par là même, la détente, les possibilités de coopération et, en dernière instance, la paix et la sécurité internationales. L'Equateur juge particulièrement appropriés et pertinents à cet égard les principes énoncés aux paragraphes 19 de la résolution 2734 (XXV) et 10 de la résolution 44/126.

6. En résumé, l'Equateur croit que la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité incombe à tous les Etats, ce qui implique le respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et, plus précisément, dans la résolution 2734 (XXV) et la reconnaissance du fait que la paix et la sécurité sont indissolublement liées à l'urgente nécessité de trouver une solution appropriée aux problèmes sociaux et économiques de tous les pays, et des pays en développement en particulier.

MEXIQUE

[Original : espagnol]
[10 août 1990]

1. La célébration du vingtième anniversaire de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale est une excellente occasion d'évaluer la manière dont ses dispositions ont été appliquées.

2. Il convient de rappeler qu'à l'instar de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [résolution 2625 (XXV)], la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale a été adoptée à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, dans la ferme conviction qu'il était nécessaire et urgent d'accroître l'efficacité de l'Organisation en tant qu'instrument de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

3. Ces dernières années, on a assisté à un regain de confiance dans le rôle de l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, confiance dont témoigne la résolution 44/21 de l'Assemblée générale intitulée "Renforcement de la paix internationale, de la sécurité et de la coopération internationale sous tous ses aspects, conformément à la Charte des Nations Unies" (qui a été adoptée sans qu'il soit procédé à un vote, le 15 novembre 1989). Il est grand temps que les Etats montrent, par des actes plutôt que par des mots, qu'ils souscrivent aux dispositions et aux principes de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.

4. Il faut tout d'abord reconnaître que l'ONU n'a pas été en mesure de jouer pleinement son rôle à cause de la constitution d'alliances militaires en dehors de l'Organisation et d'une course aux armements qui a eu pour effet de saper les principes de la Charte. Nous devons à présent veiller à appliquer le paragraphe 11 de la Déclaration, dans lequel il est recommandé à tous les Etats de contribuer à l'établissement d'un système de sécurité collective universelle sans alliances militaires.

5. Le Gouvernement mexicain est persuadé que l'application effective des dispositions de la Charte relatives à la sécurité collective favoriserait l'instauration d'une paix authentique et durable. La situation internationale dans les domaines politique et militaire devrait permettre à l'Organisation d'assumer à nouveau et de renforcer son rôle central en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

6. Le Mexique estime que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe à l'Organisation des Nations Unies, en particulier au Conseil de sécurité, comme le stipule la Charte.

7. En outre, le Gouvernement mexicain continue de croire que chaque Etat doit se comporter, dans ses relations avec les autres Etats, d'une manière conforme aux objectifs et aux principes de la Charte, notamment au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays.

8. A cet égard, le Mexique s'est toujours efforcé d'assurer le respect du principe de la non-immixtion dans les affaires des autres Etats, dont il a fait le pilier de sa politique étrangère.

9. Le Mexique considère que le renforcement de la sécurité internationale et l'instauration d'un climat de paix dépendent dans une large mesure de l'application de mesures propres à garantir d'une manière effective une telle non-ingérence et à assurer une véritable collaboration en matière de désarmement.

10. Dans le domaine du désarmement, notamment du désarmement nucléaire, il est essentiel d'élaborer des accords efficaces afin de garantir le renforcement de la sécurité internationale.

QATAR

[Original : arabe]
[1er octobre 1989]

1. Pays profondément attaché à la paix, le Qatar sait combien il est important et urgent de contribuer au maintien et au renforcement d'une paix juste dans l'intérêt des générations présentes et futures. Le Qatar applique de façon systématique et permanente chacun des principes énoncés dans la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, et ce, tant au niveau local que dans ses relations avec d'autres Etats. Il a pris, à cet effet, toutes les dispositions nécessaires.

2. Le Qatar part du principe que le renforcement et le maintien de la sécurité internationale impliquent le respect intégral de la Charte des Nations Unies et l'application effective des procédures de sécurité qui y sont définies, conformément aux normes reconnues du droit international. Il souscrit au principe de l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des autres Etats, appuie le renforcement de l'efficacité de ce principe et rejette les politiques hégémonistes sous toutes leurs formes.

3. La formulation des principes contenus dans la Déclaration - non-recours à la force, règlement pacifique des différends entre Etats et renforcement de la coopération internationale - a facilité l'adoption de mesures concrètes en vue du renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

4. La course aux armements est le plus grand danger qui pèse sur la paix et la détente, encore que les traités et conventions internationaux en vigueur aient ralenti cette course dans certaines régions.

5. S'agissant du renforcement de la sécurité internationale et de l'élimination des foyers de tension, il est clair que l'on ne saurait accepter l'émergence de nouvelles situations explosives. L'un de ces foyers de tension, qui se trouve en Palestine occupée, est la conséquence de la politique d'hégémonie, d'expansion et d'oppression que pratique l'entité sioniste. Il est essentiel d'oeuvrer en vue de parvenir à un règlement juste et durable au Moyen-Orient, et d'associer à ce processus toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine. Des accords séparés sont à éviter car ils ne feraient que compliquer la situation explosive qui règne dans la région.

6. A présent que le pouvoir a été transféré au peuple de la Namibie, représenté par la South West Africa People's Organization (SWAPO), il incombe à tous les Etats de mettre tout en oeuvre pour aider le peuple sud-africain à exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, de façon à mettre fin au régime raciste d'apartheid dans ce pays. L'Etat du Qatar appuie tous les pays qui luttent pour recouvrer et défendre leur liberté ainsi que leur indépendance nationale.

7. L'Etat du Qatar n'a cessé de préconiser la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, car il est convaincu que la création d'une telle zone contribuerait au processus de désarmement, et parce que, à l'instar des autres Etats arabes de la région, il est de plus en plus préoccupé par les stocks d'armes nucléaires et les vecteurs accumulés par l'entité sioniste, qui mettent en péril la

paix et la sécurité dans le monde en général, et dans la région en particulier, comme le soulignent les résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'armement nucléaire israélien.

8. L'Etat du Qatar considère que la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats et la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale comptent parmi les grands aboutissements de l'action entreprise par l'Organisation des Nations Unies en vue d'instaurer la paix dans le monde.

9. Ces instruments énoncent clairement des principes fondamentaux qui, de l'avis de l'Etat du Qatar, constituent les règles de base dont tous les Etats doivent s'inspirer dans la conduite de leurs relations extérieures.

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIELORUSSIE

[Original : russe]
[15 octobre 1990]

1. La RSS de Biélorussie attache une grande importance à la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, considérant que son application contribuera à créer un monde sûr, non violent et, à terme, non nucléaire, fondé sur les valeurs humanitaires universelles.

2. Un climat favorable s'instaure aujourd'hui dans la communauté internationale. La longue période de la "guerre froide" a pris fin. La confiance, le dialogue et la recherche d'une communauté d'intérêts s'affirment de plus en plus dans les relations entre les Etats. Un dispositif de sécurité qualitativement nouveau se met en place, fondé sur la Charte des Nations Unies et sur la coopération des Etats pour le règlement des problèmes bilatéraux et mondiaux.

3. Sous l'influence de la nouvelle pensée politique, des tendances positives ont, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, ouvert des perspectives pour l'avenir et créé les conditions nécessaires à l'établissement d'une paix durable et de la stabilité, et à l'instauration entre les Etats d'une coopération et d'une collaboration étroites qui tiennent compte des véritables intérêts de chacun.

4. Compte tenu des réalités qui se font jour dans le monde, il est essentiel de rechercher les voies d'une coopération et d'une compréhension mutuelle pour que la raison collective et les efforts concertés de tous les membres de la communauté internationale permettent de trouver des réponses à la question essentielle de savoir comment éliminer les dangers d'une guerre nucléaire, mettre fin à la course aux armements, rattraper le retard économique, protéger l'environnement, garantir à l'humanité des sources sûres en matière d'énergie et d'alimentation et faire échec à la propagation des maladies mortelles, au terrorisme et au trafic des drogues.

5. Le renforcement de la sécurité internationale passe inévitablement par des mesures de désarmement effectives. Le dialogue soviéto-américain sur la réduction des arsenaux nucléaires, la prévention de la course aux armements dans l'espace et l'élimination des armes chimiques revêt à cet égard une importance fondamentale. Pour progresser dans la réalisation du noble objectif qu'est l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires et de violence, il faut que tous les Etats

/...

s'associent activement aux accords de principe sur la réduction des armes de destruction massive que l'Union soviétique et les Etats-Unis ont conclus au Sommet de Washington, de façon à internationaliser et pérenniser ce processus. Il conviendrait dans le même temps de renforcer la confiance entre les Etats et d'élargir et d'approfondir l'ouverture, notamment dans les affaires militaires. L'édification de la maison commune européenne et les changements radicaux qui se produisent en Europe infléchiront sans doute dans un sens favorable les tendances qui existent déjà ou qui se dessinent à cet égard, en particulier en ce qui concerne la mise en place de nouveaux dispositifs de sécurité.

6. L'élimination des sources de tension régionale et le règlement des situations de crise sont un aspect essentiel des efforts que la communauté internationale doit faire pour renforcer la sécurité internationale. Le système des Nations Unies a enregistré ces derniers temps d'appréciables succès dans ce domaine et a gagné la confiance des Etats dans ses principes et dans la capacité qu'il a de trouver, en conciliant des positions divergentes, des moyens de parvenir à un consensus. Il faut renforcer ce processus et faire en sorte qu'il soit progressif et irréversible. L'agression de l'Iraq contre l'Etat souverain du Koweït, qui menace d'interrompre le processus de développement pacifique dans lequel s'engageait la civilisation, montre combien ceci est important, combien la sécurité internationale demeure fragile et combien d'efforts la communauté internationale doit encore faire pour mettre réellement en place un dispositif qualitativement nouveau de sécurité générale et de coopération. Cette agression constitue un immense défi pour l'humanité qui doit tout faire pour éteindre au plus vite ce dangereux foyer de tension en recourant à des moyens de pression politiques et pacifiques et non militaires. On pourra ensuite s'employer à éliminer les autres sources de conflit au Proche-Orient et à apporter une solution juste au problème palestinien.

7. De l'avis de la Biélorussie, il faut régler au plus vite les conflits qui ont lieu en Afghanistan, en Asie du Sud-Est, en Angola, en Ethiopie, au Sahara occidental, à Chypre, dans la presqu'île coréenne et dans d'autres régions, et éliminer le régime d'apartheid. Les moyens les plus sûrs pour y parvenir sont l'action concertée des Etats et l'utilisation dans toute la mesure du possible des mécanismes de l'ONU fondés sur la Charte, le droit international, l'équilibre des intérêts et la recherche d'un consensus universel.

8. Le renforcement de la sécurité internationale exige une restructuration des relations économiques internationales, le règlement des problèmes relatifs à la protection de l'environnement, le développement de la coopération, un dialogue constructif sur les questions sociales et humanitaires, y compris la question des droits de l'homme.

9. L'évolution du climat mondial et l'avènement d'une période de paix dans les relations internationales supposent que l'ONU évolue, s'adapte à ce nouveau tournant de l'histoire et en mesure toute l'ampleur. Pour pouvoir relever comme il faut les défis de l'époque, l'ONU doit élargir et renforcer encore son rôle pacificateur, susciter des initiatives constructives et suivre cette ligne d'action avec constance et en assumant toutes ses responsabilités devant la communauté internationale. Il importe de développer autant que possible les fonctions préventives de l'Organisation pour éviter que n'apparaissent de nouveaux foyers de tension, ce à quoi contribuerait de façon non négligeable le recours à des méthodes telles que la surveillance attentive des relations internationales ainsi que la

collecte et l'analyse de données sur les différends et les conflits internationaux et à d'autres méthodes destinées tout spécialement à empêcher le recours à la force et à contribuer dans toute la mesure du possible au règlement des situations conflictuelles par des moyens pacifiques, ceux-ci étant dans les circonstances actuelles les plus efficaces. La nouvelle situation internationale confère une nouvelle importance à la tâche qui consiste à renforcer l'efficacité des organes de l'ONU - le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, la Cour internationale de Justice ainsi que le Secrétariat général - et à faire de l'Organisation un mécanisme efficace pour ce qui est de concilier les politiques des Etats en cas de conflits internationaux et de régler les problèmes que l'histoire pose inexorablement à l'humanité.

10. Pour sa part, la RSS de Biélorussie s'efforce concrètement de contribuer au développement des processus positifs engagés à l'ONU. Elle prône inlassablement et activement un renforcement général du rôle de l'Organisation en ce qui concerne le maintien de la sécurité internationale, le rehaussement de son prestige et le strict respect par les Etats des dispositions de la Charte et des résolutions du Conseil de sécurité qui ont un caractère obligatoire.

11. Un événement marquant dans l'histoire de la RSS de Biélorussie a été l'adoption, le 27 juillet 1990, par l'organe suprême du pouvoir de la République - le Soviet suprême - de la Déclaration relative à la souveraineté de l'Etat biélorussien. Aux termes de cette Déclaration, la RSS de Biélorussie se propose de faire de son territoire une zone exempte d'armes nucléaires et de la République un Etat neutre. La Déclaration réaffirme le respect des droits souverains de tous les peuples.

12. La RSS de Biélorussie réaffirme une fois de plus qu'elle souscrit à la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale et se déclare disposée, durant la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale de l'ONU, à promouvoir un dialogue constructif en vue de trouver des idées et des approches nouvelles qui permettent de réaliser les buts et principes de la Déclaration et de régler les problèmes les plus importants du monde actuel grâce à la coordination active de l'ONU et de ses mécanismes.

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE

[Original : russe]
[26 septembre 1990]

1. L'aspiration des peuples de la planète à vivre dans la paix et la sécurité a trouvé son expression dans les dispositions de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU il y a 20 ans. Les années écoulées depuis ont montré de toute évidence la profonde justesse, l'actualité et l'importance concrète des principes proclamés dans cette déclaration, qu'il s'agisse de l'appel à faire cesser et inverser la course aux armements nucléaires et classiques et à éliminer les armes nucléaires et autres types d'armes de destruction massive, des dispositions relatives au règlement pacifique des différends et au non-recours à la menace et à l'emploi de la force, de la recommandation tendant à créer, conformément à la Charte, un système efficace

/...

de sécurité collective générale sans alliance militaire, ou d'autres dispositions encore. Tous ces principes ont subi avec succès l'épreuve du temps et ont été formulés plus en détail dans les nombreuses propositions des Etats Membres de l'ONU.

2. Selon la RSS d'Ukraine, les progrès enregistrés ces derniers temps dans les relations internationales ont pu être réalisés grâce à la recherche concertée de moyens propres à améliorer encore le système de sécurité collective fondé sur les dispositions de la Charte des Nations Unies et grâce à l'affirmation de la nouvelle pensée politique dans le monde. Cette conception repose sur la primauté des valeurs communes à toute l'humanité, la liberté du choix politique et le pluralisme des formes de développement social, le refus des antagonismes et de l'affrontement comme principe de politique étrangère au profit de la recherche pacifique de règlements mutuellement acceptables, la fin des idéologies dans les relations entre les Etats, la stricte prohibition du recours à la force, la démilitarisation et le désarmement.

3. Ce n'est pas en s'armant au maximum que les Etats assureront leur sécurité, c'est au contraire en conservant une capacité militaire minimale, mais raisonnablement suffisante pour que chacun ait la possibilité de se défendre sans avoir les moyens d'attaquer les autres. La sécurité ne peut être que générale et égale pour tous. Le seul moyen acceptable pour l'humanité de l'assurer est de mener des négociations de paix constructives et de faire des compromis raisonnables, c'est-à-dire d'apporter des solutions politiques et non militaires aux problèmes qui existent déjà ou en puissance. Le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force doit devenir un principe intangible des relations internationales.

4. L'affirmation dans la vie internationale des principes démocratiques suppose la prééminence des valeurs communes à toute l'humanité et des normes universellement acceptées du droit international. La RSS d'Ukraine attache à cet égard une grande importance à la Décennie du développement du droit international qui devrait contribuer à faire du droit international le fondement des relations internationales en cette nouvelle période de développement pacifique, libérée des affrontements.

5. L'amélioration des relations soviéto-américaines et le passage d'une période d'antagonisme à une période de compréhension mutuelle, puis de coopération, ont considérablement atténué la menace de guerre. L'initiative soviéto-américaine de grande portée visant à renforcer la paix, la sécurité et la coopération internationales sous tous ses aspects conformément à la Charte des Nations Unies bénéficie d'un large soutien dans le monde et témoigne de cette nouvelle étape de coopération multilatérale entre tous les Etats Membres de l'ONU ainsi que du net renforcement du rôle et de l'efficacité de l'Organisation en tant que centre où s'harmonisent les efforts de la communauté internationale. Cette nouvelle phase de coopération entre l'Union soviétique et les Etats-Unis a un effet stabilisateur sur l'ensemble des relations internationales, à l'heure où des problèmes fondamentaux se posent dans le monde, et permet la recherche collective de solutions à ces problèmes dans le respect mutuel et tenant compte des intérêts de tous les Etats.

6. L'"exemple européen", c'est-à-dire le processus d'édification de la maison commune européenne, influe beaucoup sur la sécurité internationale en général. La multitude de mesures prises dans tous les domaines dans le cadre du processus d'Helsinki, et surtout les négociations sur la réduction des armements et des forces classiques en Europe, montrent la voie à suivre à l'heure actuelle pour renforcer la sécurité internationale. La RSS d'Ukraine attache une très grande importance à la prochaine rencontre au sommet, espérant qu'elle permettra de régler le problème de l'élaboration de nouveaux dispositifs - plus importants que les précédents - en vue d'assurer la sécurité et la coopération en Europe ainsi qu'un développement pacifique, la stabilité et la constitution de nouveaux espaces européens.

7. L'Organisation des Nations Unies, qui célèbre son quarante-cinquième anniversaire, dispose d'un énorme potentiel pour le renforcement de la sécurité internationale. Il s'y déroule actuellement un processus de renouvellement. Il n'est pas exagéré de dire que c'est la première fois depuis sa création que l'ONU peut agir dans des conditions comparables à celles que les Etats Membres fondateurs avaient imaginées, des conditions où le dialogue, le règlement négocié des problèmes, en d'autres termes le multilatéralisme, la coopération et la légalité prévalent sur la force, les armes et les actions unilatérales. Le rôle et la responsabilité de l'ONU sont d'autant plus importants aujourd'hui que le climat international change rapidement et que l'on recherche collectivement un consensus universel en vue d'instaurer un nouvel ordre mondial. Les Etats Membres de l'ONU ont fait diverses propositions, notamment lors de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, pour renforcer le rôle de l'Organisation et lui permettre non seulement d'exercer des fonctions pacificatrices mais aussi d'exploiter ses capacités préventives. Parmi ces propositions, il y a lieu de noter en particulier les vues de l'Union soviétique sur le rôle de l'ONU et des organismes internationaux du système dans un monde interdépendant et sur le renforcement des fonctions préventives de l'Organisation, ainsi que l'initiative soviéto-américaine pour le renforcement de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales sous tous ses aspects conformément à la Charte des Nations Unies. Il convient de renforcer ces efforts et d'obtenir des résultats concrets, notamment dans le domaine du désarmement et du règlement des conflits régionaux.

8. Les composantes non militaires de la sécurité - c'est-à-dire ses composantes économiques, sociales et écologiques - acquièrent de plus en plus d'importance pour ce qui est du maintien et du renforcement de la sécurité internationale. La RSS d'Ukraine estime à cet égard que l'ONU doit jouer le rôle d'un centre universel pour l'élaboration, l'adoption et la diffusion de moyens qui permettent de régler ces problèmes mondiaux.

9. La RSS d'Ukraine est disposée à contribuer à l'élaboration et à l'application de mesures concrètes afin de développer le potentiel de l'ONU en matière de maintien de la paix et d'assurer une sécurité internationale générale. Ainsi qu'il est proclamé dans la Déclaration relative à la souveraineté de l'Etat ukrainien adoptée le 16 juillet 1990 par le Soviet suprême de la République, la RSS d'Ukraine est un "membre à part entière de la communauté internationale" et "contribue activement au renforcement de la paix et de la sécurité internationales".

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

[Original : russe]
[7 septembre 1990]

1. L'Union soviétique considère que la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale est un document important qui renferme des dispositions dont l'application favorisera l'établissement d'une paix durable, fondée sur les principes de la justice, de la démocratie, de la morale et de l'humanisme. Adoptée il y a 20 ans, la Déclaration n'a rien perdu de son actualité; les changements qui se sont produits sur la scène internationale lui donnent même une importance particulière puisqu'ils exigent que l'on adopte des stratégies complexes en vue d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans l'intérêt de tous les Etats.
2. L'Union soviétique constate avec satisfaction que les idées issues de la nouvelle pensée politique font leur chemin dans la pratique des relations internationales. Grâce à des efforts concertés, la longue période de la "guerre froide" a pris fin et un nouveau dispositif global de sécurité générale et de coopération fondé sur la Charte des Nations Unies se met en place. C'est après avoir pris conscience de l'inanité du recours à la force et de la course aux armements et reconnu l'universalité du principe de la liberté du choix politique que la communauté internationale a abouti à cette nouvelle conception de la paix. La confiance s'affirme aujourd'hui plus nettement que jamais dans les relations entre les Etats, tandis que dans le domaine politique on s'efforce de plus en plus activement d'assurer l'équilibre des intérêts et la prééminence des valeurs humaines universelles, de la morale et du droit.
3. Les tendances positives qui marquent les relations internationales nous amènent à conclure que la perestroïka et la nouvelle politique étrangère soviétique ont largement contribué à rapprocher les parties qui s'opposaient dans la "guerre froide" et ont donné aux Etats, pour la première fois dans l'histoire de la civilisation, la possibilité de vivre ensemble dans une paix durable. Il ne faut pas laisser échapper cette occasion de passer de la mésentente à une coopération et à une collaboration étroites et délibérées qui tiennent compte des véritables intérêts nationaux.
4. Alors que les relations internationales entrent dans une période pacifique, l'ONU acquiert une importance croissante en tant que centre stratégique pour une action concertée de tous les pays qui tiennent compte des réalités du monde actuel dans toute sa diversité.
5. De l'avis de l'Union soviétique, il convient de renforcer encore la contribution de l'ONU à l'établissement d'un dispositif universel de paix et de sécurité afin d'appuyer les efforts de maintien de la paix que déploient le Conseil de sécurité et le Secrétaire général.
6. Le processus de désarmement, et d'abord de désarmement nucléaire, est déterminant pour le renforcement de la stabilité sur les plans militaire et politique. Parmi les principaux résultats du Sommet soviéto-américain de

/...

Washington figurent les progrès spectaculaires qui ont été réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire ainsi que les accords de principe sur la réduction d'autres types d'armes de destruction massive et des armes classiques conclus entre l'URSS et les Etats-Unis. Il importe que tous les Etats, qu'ils soient ou non dotés de l'arme nucléaire, s'associent activement à ce processus. De par son mandat initial, l'ONU est appelée à assurer la continuité et l'internationalisation du processus de désarmement effectif qui a été engagé et, parallèlement, l'intensification des efforts bilatéraux et multilatéraux déployés dans ce sens.

7. L'Union soviétique est convaincue que la mise en place de nouveaux dispositifs de sécurité est indissolublement liée à l'édification de la maison commune européenne, laquelle aura certainement des répercussions dans le monde entier. Les changements radicaux qui se produisent sur le continent européen augmentent considérablement l'importance du processus d'Helsinki en tant que moyen le plus efficace et le plus prometteur d'assurer la sécurité. Ce sont précisément ces considérations qui ont amené l'Union soviétique à proposer la convocation d'un nouveau sommet européen. L'URSS considère en effet qu'il est particulièrement important, compte tenu de la nouvelle situation qui émerge en Europe, d'institutionnaliser le processus d'Helsinki et d'établir des structures permanentes pour la sécurité et la coopération.

8. Les progrès faits récemment dans l'élimination des sources de tension régionales font apparaître d'importants aspects du potentiel de l'ONU en matière de maintien de la paix, un potentiel dont la pleine réalisation servira les intérêts de l'ensemble de la communauté internationale. L'expérience de la Namibie et du Nicaragua et la possibilité que l'ONU participe activement à un règlement politique au Cambodge et au Sahara occidental montrent clairement que le recours à l'Organisation est le seul moyen de concilier les intérêts divergents et de régler les problèmes régionaux les plus complexes. La déclaration de l'Union soviétique et des Etats-Unis selon laquelle les deux puissances renoncent à faire des conflits régionaux leur terrain d'affrontement et conviennent de la nécessité de tout mettre en oeuvre pour parvenir au plus vite à un règlement politique et négocié de ces conflits revêt de ce point de vue une importance cruciale.

9. Il faut admettre toutefois qu'alors que la tendance générale est à la démilitarisation, de dangereuses situations d'affrontement militaire subsistent dans certaines régions. L'agression de l'Iraq contre le Koweït, qui est cause de vives tensions dans la région du golfe Persique, a montré combien la sécurité internationale restait fragile et combien d'efforts la communauté internationale avait encore à faire pour assurer une véritable stabilité.

10. L'Union soviétique est convaincue que le moyen le meilleur et le plus sage de régler des situations conflictuelles est d'engager des efforts collectifs et de recourir autant que possible aux mécanismes de l'ONU, et d'abord au Conseil de sécurité. Elle engage vivement toutes les parties en guerre, où que ce soit, à se rapprocher et à se convaincre qu'aucune ne peut assurer sa sécurité aux dépens d'une autre. Elle considère qu'il convient de mettre rapidement un terme aux actions armées en Afghanistan, d'engager un dialogue entre tous les éléments représentatifs de la population afghane et d'organiser des élections nationales sous la supervision de l'ONU. L'exploitation maximale du potentiel de l'ONU

permettrait également de hâter le règlement du problème cambodgien. Il convient de reprendre sans délai les efforts longtemps interrompus en vue de parvenir à un règlement au Moyen-Orient et de promouvoir la paix, la stabilité et la normalisation des relations entre les peuples de cette région.

11. Il est extrêmement important que la communauté internationale contribue dans toute la mesure du possible à l'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud en favorisant par des moyens politiques le dialogue et l'avènement d'une société démocratique et non raciale. Le renforcement de la coopération dans tous les domaines entre l'ONU et les organisations régionales contribuerait également au règlement de ces problèmes et de beaucoup d'autres. Les organisations régionales peuvent en effet appuyer et compléter de façon substantielle les efforts que fait l'ONU pour créer un dispositif de sécurité générale en constituant les éléments régionaux de ce dispositif. Les recherches menées par l'ONU sur les aspects régionaux du renforcement du système de paix, de sécurité et de coopération internationales contribueraient aussi à la réalisation de ces objectifs, de même que l'élaboration dans le cadre de l'ONU d'une déclaration internationale sur la question.

12. Il importe de s'attacher à renforcer les fonctions préventives de l'Organisation dans les domaines militaire et politique et à développer son potentiel pour ce qui est de l'établissement des faits et de la collecte et de l'analyse de données sur les différends et les conflits internationaux, tâche que faciliterait grandement la mise au point d'un projet de déclaration sur la question par le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation. Renforcer l'efficacité du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et de la Cour internationale de Justice et appuyer par tous les moyens les efforts du Secrétaire général en matière de maintien de la paix sont d'autres tâches qui non seulement n'ont rien perdu de leur actualité, mais qui ont même acquis une nouvelle importance. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui constituent à présent un moyen fiable de prévenir les conflits et de désamorcer les tensions, sont appelées à jouer un rôle particulier à cet égard.

13. L'avènement d'un monde sûr est subordonné à la restructuration des relations économiques internationales sur la base des principes de l'équité et de l'égalité, à l'affectation aux besoins de développement des ressources qui étaient auparavant consacrées à des dépenses militaires et au développement de la coopération multilatérale dans des domaines tels que le règlement du problème de la dette extérieure et la lutte contre la faim, la pauvreté, la maladie et les catastrophes naturelles.

14. Tâche de dimension mondiale, la protection de l'environnement exige également une approche internationale concertée et l'élaboration de solutions techniques efficaces qui permettent de préserver la planète d'une catastrophe écologique.

15. La non-violence et l'acceptation de la diversité sociale sont des principes fondamentaux d'un monde stable et civilisé.

16. L'Union soviétique est favorable au développement d'un dialogue constructif et objectif sur les problèmes sociaux et humanitaires et sur la question des droits de l'homme. Nous prônons l'affirmation des concepts universels des droits de l'homme et l'application de toutes les normes universellement acceptées dans ce domaine, notamment de la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments internationaux.

17. Conformément aux objectifs et décisions de politique étrangère arrêtés par le Congrès des députés du peuple et du Soviet suprême de l'URSS, l'Union soviétique a l'intention d'oeuvrer sans relâche à l'élaboration d'approches complexes qui permettent d'assurer la sécurité universelle et dans lesquelles l'ONU jouerait un rôle régulateur central. Elle est disposée à collaborer activement avec tous les pays durant la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale en vue de parvenir à un consensus sur les grands problèmes actuels.
